

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DFPE 368 Signature avec la RIVP d'une convention de gestion concernant le logement de fonction de la crèche située 15, rue Louis Blanc (10e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la RIVP une convention de gestion concernant le logement de fonction de la crèche située 15, rue Louis Blanc (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la RIVP la convention de gestion concernant le logement de fonction de la crèche située 15, rue Louis Blanc (10e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 614, rubrique 64, chapitre 11 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2011 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.